

NOUSTRACHE

Vol. I no 20

Publié par la Fédération le 9 avril 1969

L'EVANGELINE 7 Mardi 8 avril 1969

La section de sociologie répond à son tour à Me Adélarde Savoie

Les réactions provoquées par la déclaration du recteur de l'Université de Moncton du 2 avril dernier ne sont pas encore terminées.

Après l'Association des professeurs de l'U. de M., c'est au tour des étudiants et professeurs de sociologie, les premiers intéressés dans l'affaire, de faire connaître leur point de vue. Voici le texte de leur communiqué :

Etant donné que M. Savoie, Recteur de l'Université de Moncton, a fait connaître publiquement les critères selon lesquels il avait demandé une appréciation du programme de maîtrise en sociologie et des qualifications académiques des professeurs, nous tenons à faire les mises au point suivantes.

M. Savoie justifie sa décision en s'appuyant sur les allégations de MM. Garrigue et Dubé. Soulignons les contradictions flagrantes entre les propos catégoriques de M. Garrigue, membre de Bureau des Gouverneurs de l'Université de Moncton, et l'opinion très nuancée de M. Yves Dubé exprimée dans sa lettre du 31 mars 1969 à M. Paul Germain. M. Dubé affirme qu' "il est presque impossible de juger d'un programme au niveau de la maîtrise d'après la simple description des cours",

et il conclut que le programme de maîtrise en sociologie peut quand même être valable et qu'il correspond à ce qu'offrent la plupart des institutions nord-américaines. Quant à M. Garrigue, il estime qu'il est urgent que ce programme soit arrêté le plus tôt possible. Puisque la conscience professionnelle interdit à M. Dubé de porter un jugement catégorique et définitif, sur quel autre critère peut se fonder M. Garrigue si ce n'est sur les relations personnelles qui l'unissent à Me Savoie?

Très soucieux de la réputation de l'Université de Moncton et dans le plus grand intérêt des étudiants, M. Savoie demandait aux deux doyens une comparaison entre le jeune programme de sociologie de Moncton (créé depuis à peine deux ans) et ceux de Laval et de Montréal dont on connaît la réputation internationale. Pourquoi seul le département de sociologie a-t-il l'honneur de faire les frais d'une comparaison avec des standards académiques reconnus dans le monde entier?

En suivant cette logique, ne sommes-nous pas en droit d'exiger que tout l'enseignement gradué de l'Université de Moncton soit soumis aux mêmes normes de comparaison? M. le Recteur pourrait-il sou-

tenir que le programme de maîtrise en administration de l'École de Commerce de Moncton se compare avantageusement à celui de l'Université Western de London, Ontario, que les maîtrises de la Faculté des Sciences sont comparables à celles du Massachusetts Institute of Technology (M.I.T.), les maîtrises en histoire comparables à celles de l'Université Carleton d'Ottawa, les maîtrises en économie à celles de Chicago ou Columbia ... etc ... ?

Si l'on refuse un renouvellement de contrat aux professeurs de sociologie puisqu'ils ne satisfont pas aux critères de recrutement des Universités Laval et de Montréal pourquoi offrir des contrats aux autres professeurs avant de les avoir soumis au même examen critique? Poussé à sa limite, le raisonnement de nos administrateurs n'amènerait-il pas la suppression pure et simple de tout enseignement gradué à l'Université de Moncton?

Nous affirmons que nos administrateurs ne pourraient eux-mêmes soutenir la comparaison. Aucun membre du Conseil Exécutif du Bureau des Gouverneurs (MM. Adrien Cormier, Alfred Landry, Adélarde Savoie, Gilbert Finn et Aurèle Arsenault) n'est universitaire de carrière.

(SUITE - PAGE 9)

LETTRE AU RECTEUR

le 2 avril, 1969

On se rappelle sans doute qu'à la suite de la lettre que chacun des professeurs de sociologie avait reçue de Me Adélard SAVOIE, Recteur de l'Université de Moncton, leur annonçant la remise en question du programme de maîtrise en sociologie et le non-renouvellement de leur contrat pour la prochaine année académique, nous dénoncions avec vigueur le caractère arbitraire et tout à fait injustifiable de cette décision. Nous contestions également le bien fondé des raisons académiques évoquées pour justifier ces deux mesures. A la suite de la mise au point effectuée par M. Yves DUBE, Doyen de la Faculté des Sciences Sociales de l'Université Laval, nous considérons le débat sur les prétextes académiques comme clos.

Nous exigeons que l'Administration nous signifie notre réintégration en bloc au sein du corps professoral en nous faisant parvenir un contrat dans les jours qui viennent. Nous refusons toute forme de commission d'arbitrage ou d'enquête, si ce n'est sous la forme d'un comité d'experts appelés en consultation auprès de la Commission de Planification académique récemment établie par l'Administration pour examiner l'ensemble des structures et des programmes de l'Université de Moncton; nous ne voulons pas de traitement particulier pour le programme de maîtrise en sociologie. Puisqu'il y a enquête globale, que l'"étude approfondie", dont parle Me SAVOIE, s'y fasse!

Nous déplorons les conséquences néfastes de toute cette histoire; l'Université de Moncton avait assez de problèmes sans que besoin fut d'en créer d'autres artificiels. Mais il existe un certain nombre de coutumes au sein de la communauté universitaire qui doivent être respectées. Et nous avons exigé leur respect. Qu'il nous soit permis de suggérer à ceux qui ont pris ou cautionné cette mesure injuste et arbitraire d'envisager à très court terme une certaine décision sur leur propre avenir personnel s'il sub-

(suite p. 5)

REPONSE DE L'APUMI AUX DECLARATIONS PUBLIEES
LE 2 AVRIL PAR LE RECTEUR ADELARD SAVOIE:

En regard de la réponse de M. le Recteur Savoie, datée du 2 avril 1969, l'APUMI met en garde le public contre une certaine argumentation qui a essentiellement pour but de le détourner des véritables problèmes.

L'APUMI rappelle qu'elle s'objecte avec force aux procédures utilisées par l'Administration dans cette affaire, procédures qui vont à l'encontre des us et coutumes d'une véritable communauté Universitaire et de l'éthique professionnelle qui se devra de la régir.

Est-il admissible que des dossiers confidentiels soient transmis à l'extérieur de l'Université, sans consultation et autorisation préalables des personnes impliquées? Quelle valeur peut-on accorder à une enquête précipitée (17 au 21 mars 1969) et basée sur les renseignements publiés dans un annuaire? On peut s'étonner de constater que M. le recteur a cepte d'inviter des sociologues de Laval et Montreal à venir compléter cette pseudo-enquête, alors que M. le Doyen Dubé lui avait si justement suggéré de le faire avant de prendre toute décision.

Quel credit peut-on accorder aux opinions émanant de M. le Doyen Garigue, Gouverneur de l'Université de Moncton, donc à la fois juge et partie, étant donné, par ailleurs, que nous avons de fortes raisons de croire qu'aucun autre sociologue de l'Université de Montréal n'a été consulté à cette occasion.

Pour quelles raisons une telle enquête n'a pas été faite avant la mise sur pied de la Maîtrise en Sociologie? Sinon, pourquoi les recommandations issues de cette enquête n'ont-elles pas été suivies? Et si l'Administration en la personne de son Recteur vient de s'apercevoir, au bout de deux ans, de son oubli, ou tout simplement, de son erreur, est-ce aux profes-

(suite page 6)

ATTENTION***ATTENTION***REUNION IMPORTANTE*****IMPORTANTE**

LE COMITE CENTRAL DE LA FEUM INC. ET LES DIRECTEURS DE
COMITES SE REUNIRONT JEUDI SOIR A SEPT HEURES (7:00 hres p.m.)
A LA PETITE CAFETERIA DU PAVILLON TAILLON.
A L'ORDRE DU JOUR, LES PREVISIONS BUDGETAIRES.

TOUS SONT INVITES.

DERNIERE HEURE L'EVANGELINE 7 Mercredi 9 avril 1969

L'Association des Anciens accorde son appui total à l'administration de l'U de M

Nous publions ici un communiqué qui nous a été remis hier soir par le secrétaire administratif de l'Association des anciens et amis de l'Université de Moncton. Le texte de ce communiqué a été approuvé par le conseil d'administration de l'organisme qui groupe environ 6,000 membres.

L'Association des Anciens et Amis de l'Université de Moncton (AAAUM) accorde son appui total à l'Administration de l'Université dans les récentes décisions prises vis-à-vis de la réévaluation des cours de sociologie donnés à l'École des Sciences Sociales de l'Université.

De plus, l'Association des Anciens et Amis met en doute la représentativité de l'Association des Professeurs de l'Université, au sujet des récentes décisions de l'Administration concernant les cours de sociologie. Il est un fait connu que plus de la moitié des professeurs ont démissionné comme membre de l'APUMI. Il nous semble donc inadmissible que cette Association de Professionnels puissent se prononcer aussi catégoriquement sur des questions aus-

si vitales au développement et à l'épanouissement d'une jeune université tout en n'étant pas représentative de la majorité du corps professoral.

L'AAAUM justifie son appui total envers l'Administration puisque cette dernière agit conformément à une décision de son Sénat Académique approuvée par le Bureau des Gouverneurs de l'Université, la décision d'effectuer une réévaluation des structures académiques.

Puisque l'AAAUM a comme un de ses buts principaux de promouvoir le rayonnement de l'Université de Moncton chez ses Anciens, ses Amis et le grand public, celle-ci s'inquiète profondément de l'image de l'Université de Moncton, suite à certaines déclarations faites par l'Association des Professeurs de l'U. de M. (APUMI) et de la Fédération des Etudiants de l'U. de M. Inc. (FEUMI).

L'Association des Anciens et Amis est heureuse de constater que la Direction de l'Université de Moncton veille constamment au perfectionnement de ses cours.

LETTRÉ AU RECTEUR (suite de la page 2)

siste chez-eux un minimum de dignité personnelle et éthique professionnelle.

Alain EVEN

GUY DENIS

Jean-Paul HAUTECOEUR J.-P. PAGNOTTA

((((((((((((())))))))))))))

LES ANCIENS ENTRENT DANS LA PARTIE

L'Association des Anciens et Amis de l'Université de Moncton, ou devrait-on dire "L'Association des Amis d'Adé-lard", vient de se jeter dans l'arène, à la défense de son Alma Mater, en s'interposant dans le conflit comme bouclier.

A la suite du communiqué remis à la presse (et que vous trouverez ci-contre) par cette Association, des remarques s'imposent. D'abord, nous pouvons remettre en question la représentativité réelle de cet organisme. S'agirait-il de quelque manigance patentée? Nous pouvons supposer qu'il existe des liens d'intérêts entre les membres du conseil d'Administration de l'A.A.A.U.M. et l'Administration de l'Université qui peuvent expliquer une telle prise de position.

En ce qui concerne la représentativité de l'APUMI, cette Association a le droit légal de prendre position sur quoi que ce soit en tout temps, au nom des membres qui la composent et ce avec toute l'ampleur qu'elle veut bien y mettre.

L'A.A.A.U.M. justifie son appui envers l'Administration en se basant sur l'argument que l'Administration "agit conformément à une décision du Sénat Académique approuvée par le Bureau des Gouverneurs, décision d'effectuer une réévaluation des structures académiques". Cet argument exige une certaine mise au point. Il est vrai que le Sénat Académique a référé la création et la structure du département de Sociologie à la Commission de planification académique, comme tous les autres départements d'ailleurs; mais il est complètement absurde de vouloir mettre entre les mains du Sénat la décision arbitraire et dictatoriale de congédier la totalité des professeurs de sociologie. L'Administration semble vouloir tout jeter dehors pour ensuite recommencer à neuf, comme on nous le reproche si souvent. R. Arsenault

REPONSE.....(SUITE)

seurs d'en subir les conséquences?

Est-il normal que des décisions de congédiement soient prises sans audition préalable des personnes en cause? D'ailleurs, M. le Recteur pouvait-il congédier collectivement ces professeurs pour incompétence relativement à la Maîtrise, puisque:

-l'un d'eux ne donnait aucun enseignement au niveau de la maîtrise;

-que d'autre part, selon les termes mêmes du contrat signés par ces professeurs, ces derniers n'étaient engagés qu'à "enseigner au meilleur de leur compétence, les matières qui leur ont été confiées"

En somme, si incompétence il y a, celle-ci ne peut en incomber qu'au Sénat Académique pour avoir autorisé ces programmes, et à l'Administration elle-même pour avoir confié à ces professeurs un tel enseignement.

M. le Recteur peut-il remettre à nouveau ce problème de la maîtrise en Sociologie devant le Sénat Académique, qu'il vient en fait de désavouer? Pouvait-on raisonnablement exiger d'une équipe de 4 professeurs de constituer en moins de deux ans, un programme de maîtrise aussi brillant que ceux de Laval et Montréal?

D'autre part les avis de MM. les doyens Dubé et Garigue, permettent-ils de penser que ces professeurs sont également incompétents pour un enseignement au niveau du B.A.? Pourquoi les congédier alors.....? n'était-il pas plus simple, plutôt que de détruire cette équipe, de la renforcer, ainsi que l'avaient suggéré eux-mêmes, non seulement des professeurs de Sociologie, mais aussi les étudiants en maîtrise.

L'APUMI se devait donc de dénoncer de telles carences, pour ne pas dire incohérences, de l'argumentation de notre administration, de même qu'elle dénonce
(Suite page 7)

également les méthodes utilisées et qui n'ont d'autre résultat que de causer un grave préjudice tant moral que professionnel, non seulement aux professeurs de Sociologie, mais à l'ensemble du corps professoral de notre Université.

En conséquence, l'APUMI:

1- maintient sa demande d'intervention immédiate de l'ACPU (Association Canadienne des Professeurs d'Université) à qui il appartiendra de se prononcer sur les méthodes utilisées par notre Administration.

2- exige le renouvellement des contrats des 4 professeurs de Sociologie et leur évaluation sur le plan académique selon les normes admises par le Sénat Académique.

3- réclame d'urgence la formation d'une Commission spéciale d'enquête sur l'enseignement des Sciences Sociales à l'Université de Moncton.

Cette Commission devrait être composée de Sociologues éminents, reconnus de l'Association Canadienne des Anthropologues et Sociologues de langue Française, après entente entre l'Administration et l'APUMI. Cette enquête sur place, devrait être terminée avant la fin des cours à l'Université, c'est-à-dire avant le 18 avril prochain.

Comité exécutif de l'APUMI
par: Dr. Paul Germain,
président.

#####

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA FEDERATION DES ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE DE MONCTON INC. (FEUM)

A la suite d'une réunion du Comité Central de la Fédération des Etudiants de l'Université de Moncton, émet le communiqué suivant:

Attendu que le Sénat Académique n'a pas pris lui-même la décision du renvoi des professeurs de Sociologie mais que cette mesure a été prise par l'Administration,

Attendu que le Sénat Académique avait référé le cas de la section de Sociologie à la Commission (page 3)

Nous réaffirmons que les prétextes académiques qui ont justifié la décision de M. Savoie n'ont qu'un seul but, celui de donner à une répression totalitaire l'apparence de la légitimité.

Afin de mettre un terme à la guerre des communiqués, nous sommes prêts à accepter qu'une Commission Spéciale d'Enquête soit appelée, dans

les plus brefs délais, à servir de médiateur entre l'Administration et nous-mêmes.

Nous appuyons la proposition de M. Paul Germain, président de l'APUMI, réclamant "d'urgence la formation d'une Commission Spéciale d'Enquête sur l'enseignement des Sciences Sociales à l'Université". Maître Savoie semble lui-même accepter cette procé-

dure, ainsi qu'il l'a annoncé dans son dernier communiqué du 3 avril 1969. Nous demandons que la composition d'une telle commission soit agréée par l'Administration de l'Université, l'APUMI et la F.E.U.M.

Signé: Les professeurs et étudiants de sociologie.

J. P. Hauteceur

Sylvestre McLaughlin

COMMUNIQUE FEUM (suite de la page 7)

de planification des structures académiques de l'Université de Moncton,

Attendu qu'il serait incompatible pour le Sénat Académique de prendre une décision avant que le rapport de la Commission soit complété, la FEUM exige:

1) que le Comité Exécutif de l'Université de Moncton révoque sa décision de congédier les professeurs de Sociologie et ce, avant la venue d'une commission d'étude chargée d'étudier le programme de Sociologie et de faire des recommandations qu'ils jugeront nécessaires pour le développement de la Sociologie à l'Université de Moncton.

2) que l'Administration signifie la réintégration en bloc des professeurs congédiés et que des contrats de travail soient offerts dans les jours qui viennent à ces professeurs pour la prochaine année académique.

3) que la Commission d'étude prévue soit formée d'un comité d'experts ou de sociologues nommés conjointement par les trois corps de l'Université de Moncton,

4) que cette commission fasse ses recommandations dans le cadre de la Commission de Planification des Structures Académiques et que ses recommandations soient considérées comme décisives par le Sénat et la Commission de planification.

5) que le Sénat mette en application les recommandations du comité d'experts qui seraient nécessaires pour assurer l'avenir immédiat de la Sociologie à l'Université de Moncton.

De plus, la F. E. U. M. considère que l'Administration de l'Université est à bout d'arguments, les seuls qui restent étant ceux de M. Philippe Garrigue. Il n'est d'ailleurs pas évident que les arguments de ce dernier s'ap-

puient sur une analyse objective de la situation. Signalons que M. Garrigue fait partie du Bureau des Gouverneurs de l'Université de Moncton.

Etant donné la vogue de la remise en question de compétences, la F. E. U. M. propose que le Sénat Académique en consultation avec le Conseil des Doyens considère sérieusement la possibilité d'offrir une bourse d'étude à M. Adélaré Savoie, recteur de l'Université de Moncton, afin qu'il commence ou parfaise ses études en Administration et en Sociologie dans une université française reconnue.

La F.E.U.M. en a coupé d'administrateurs incompétents et bornés."

Ce communiqué a été émis à minuit le 2 avril 1969.